



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de synthèse

Consultation des acteurs et usagers de l'eau pour la Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau (GEDRE)

Mise en concurrence d'une nouvelle concession hydroélectrique
sur le site Lac Blanc – Lac Noir à Orbey (68)



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	17/01/2023	Élaboration du document

Affaire suivie par

Astryd HANDWERK – DREAL Grand Est / SPRNH / Pôle Rhin et systèmes connexes

Tél. : 03 88 13 06 66

Courriel : astryd.handwerk@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Astryd Handwerk - DREAL Grand Est / SPRNH / Pôle Rhin et systèmes connexes

Rellecteur

Florent Fever - DREAL Grand Est / SPRNH / Pôle Rhin et systèmes connexes

Référence intranet

<http://intra.dreal-grand-est.e2.rie.gouv.fr/rhin-et-systemes-connexes-r1509.html>

SOMMAIRE

SOMMAIRE

1 : LA DÉMARCHE « GEDRE »	4
1.1 CONTEXTE DE LA MISE EN CONCURRENCE.....	4
1.2 CADRE ET OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE GEDRE.....	4
1.3 DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE GEDRE.....	5
2 : SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE GEDRE	6
2.1 CONTENU DE LA SYNTHÈSE.....	6
2.2 CONTRIBUTIONS REÇUES ET THÉMATIQUES ABORDÉES.....	6
2.3 ATTENTES EXPRIMÉES.....	7
2.3.1) UTILISATION ET PARTAGE DE L'EAU.....	7
2.3.2) SÛRETÉ HYDRAULIQUE.....	8
2.3.3) AUTRES ATTENTES EXPRIMÉES.....	8
2.4 ENSEIGNEMENTS DE LA DÉMARCHE GEDRE.....	9
ANNEXES :	10
CONTRIBUTIONS REÇUES :.....	10
A) SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DU LAC BLANC.....	10
B) SARL PISCICULTURE FRANÇOIS GUIDAT.....	10
C) AAPMA « LES TRUITES DE LA WEISS ».....	10
D) ASSOCIATION POUR UNE NOUVELLE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À ORBEY AU LAC NOIR.....	10
ÉLÉMENTS DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 28 JUIN 2022 :.....	10
E) COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE.....	10
F) PLAQUETTE DISTRIBUÉE LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE.....	10
G) DIAPORAMA PROJETÉ LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE.....	10

1 : La démarche « GEDRE »

1.1 Contexte de la mise en concurrence

La concession hydroélectrique Lac Blanc/Lac Noir, située sur la commune d'Orbey dans le département du Haut-Rhin, a été exploitée en application d'un décret du 1er septembre 1938 jusqu'en 2002, date à laquelle l'usine a été mise à l'arrêt à la suite d'une inondation accidentelle de ses parties basses.

L'installation concédée était une station de transfert d'énergie par pompage (STEP) constituée de deux lacs (le lac Blanc et le lac Noir), séparés d'une hauteur de chute d'une centaine de mètres, dont le principe de fonctionnement est le suivant : lorsque le réseau a besoin d'électricité, la STEP utilise l'eau qui se trouve dans le lac Blanc (bassin supérieur) pour produire de l'électricité (mode turbine). Aux heures de faible consommation, lorsque l'électricité est disponible sur le réseau, l'eau est pompée (mode pompe) du lac Noir (retenue inférieure) vers le lac Blanc. Le stock d'énergie potentielle est ainsi reconstitué pour un nouveau cycle de production, indépendamment des apports naturels (pluie, cours d'eau).

Par arrêté préfectoral du 20 avril 2009, l'autorisation d'exploiter le site a été renouvelée sous le régime de la concession au bénéfice d'Electricité de France (EDF), qui a réalisé une partie des travaux de rénovation et de modernisation des installations. Les installations n'ont finalement pas été construites et le titre de concession a fait l'objet d'une résiliation amiable dans le cadre d'un protocole de résiliation signé le 28 décembre 2020 par le Préfet du Haut-Rhin et le directeur d'EDF Hydro-Est.

L'État a décidé d'engager une nouvelle procédure d'octroi de concession pour l'exploitation du site Lac Blanc/Lac Noir par une station de transfert d'énergie par pompage (STEP).

Le droit français et le droit européen imposent que le contrat de concession fasse l'objet d'une réattribution par une procédure concurrentielle (directive européenne 2014/23/UE du 26 février 2014 relative à l'attribution des contrats de concession, transposée par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession).

1.2 Cadre et objectifs de la démarche GEDRE

La préparation de la procédure d'octroi d'une nouvelle concession a été engagée début 2021. Une réunion d'échanges a eu lieu début 2022 entre l'État et les collectivités territoriales pour partager les objectifs de chacun et identifier les enjeux. Plusieurs enjeux relatifs à l'utilisation de l'eau des lacs ont été identifiés à cette occasion, ce qui a montré la nécessaire concertation des acteurs (voir carte ci-dessous).

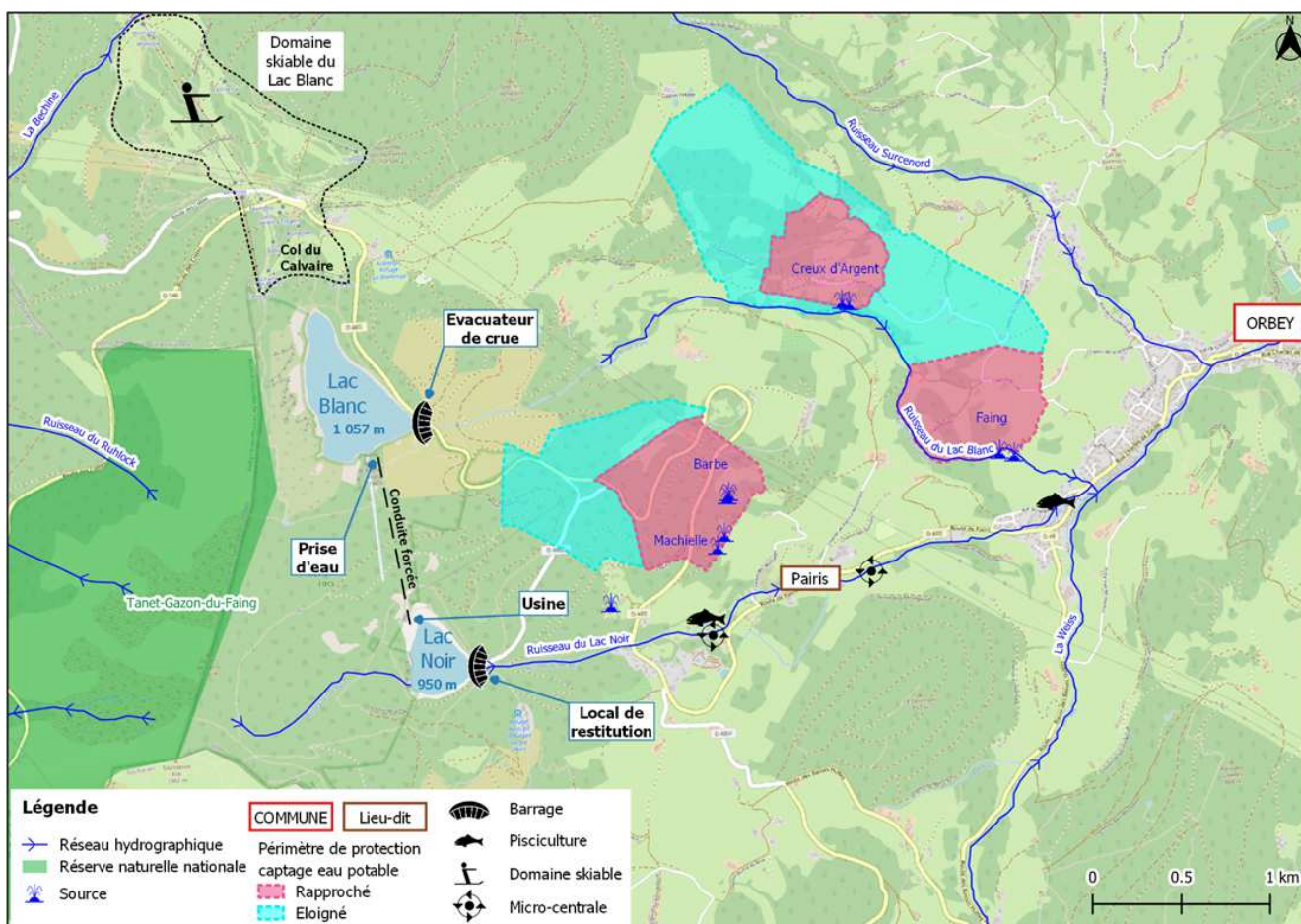
Ainsi, le Préfet du Haut-Rhin a décidé de mener une consultation relative à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (GEDRE). Il s'agit d'une disposition prévue par l'article R521-4 du code de l'énergie destinée à informer le public et les candidats sur les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau dans le périmètre du projet :

« [...] le préfet du département où se situent les ouvrages existants ou à édifier [...] élabore et rend public, après avoir procédé aux consultations et concertations appropriées, un document de synthèse destiné à informer le public et les candidats potentiels à l'octroi de la concession sur les différents enjeux liés à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans le périmètre du projet. Les contributions recueillies et ayant servi à l'élaboration de ce document y sont annexées. »

Cette démarche passe ainsi par la consultation du public afin de recueillir les observations et les attentes des acteurs locaux pour la future concession.

L'Etat réalise une synthèse exhaustive des attentes et observations reçues, sans prise de position de la part de l'État, et la met à disposition du public et des candidats potentiels.

La synthèse GEDRE est un des éléments de la consultation des entreprises pour l'attribution de la concession.



Enjeux relatifs à l'eau identifiés autour de la future concession

1.3 Déroulement de la démarche GEDRE

La démarche GEDRE a été lancée par la réunion publique du 28 juin 2022 et s'est achevée le 16 septembre 2022.

La tenue de la réunion publique a été annoncée dans la presse locale, sur les sites internet de la Préfecture du Haut-Rhin et de la DREAL Grand Est, et sur les panneaux d'information de la

commune d'Orbey. Les acteurs locaux identifiés par les services de l'Etat ont été invités à participer à la réunion publique.

Les informations présentées au cours de la réunion publique (diaporama projeté et plaquette distribuée) ont été mises à la disposition du public sur les sites internet de la Préfecture du Haut-Rhin et de la DREAL Grand Est, et relayées par la presse locale. Le public a été invité à faire parvenir ses contributions jusqu'au 16 septembre 2022 (par courrier ou par courriel à une adresse dédiée).

Le compte-rendu de la réunion publique, la plaquette distribuée et le diaporama projeté figurent respectivement en annexes E, F et G du présent rapport de synthèse.

2 : Synthèse de la démarche GEDRE

2.1 Contenu de la synthèse

La synthèse de la démarche d'écoute GEDRE est rédigée par la DREAL Grand Est. Elle est publiée sur le site internet de la Préfecture du Haut-Rhin et de la DREAL Grand Est.

La synthèse s'attache à présenter les attentes et les observations des contributions reçues sans prise de position de la part de l'État sur le bien-fondé des attentes ni sur la réalité des informations exprimées.

Certaines attentes exprimées dans le cadre de la consultation ne relèvent pas de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Elles ont néanmoins été retranscrites dans la présente synthèse en tant qu'élément de contexte, mais sont signalées par un *.

2.2 Contributions reçues et thématiques abordées

Les quatre contributions suivantes ont été reçues au cours de la consultation et sont annexées au présent rapport :

	Contributeur	Date réception	Lettre attribuée au contributeur
Professionnel	Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc	09/09/2022	A
	SARL Pisciculture François Guidat	13/09/2022	B
Association	AAPMA « les truites de la Weiss »	02/08/2022	C
	Association pour une nouvelle centrale hydroélectrique à Orbey au Lac Noir	12/09/2022	D

Les thématiques suivantes ont été abordées par les contributeurs :

Thématique	Nombre de propositions / observations	Contributeurs ayant abordé la thématique
Usage et partage de l'eau	10	A – B – C – D
Sûreté hydraulique	2	D
Intérêts locaux *	2	D
Aspects techniques de la concession *	2	D
Autres aspects de la concession *	2	D
Total	18	

2.3 Attentes exprimées

Les demandes et observations issues des contributions sont reprises ci-dessous par thématique.

2.3.1) UTILISATION ET PARTAGE DE L'EAU

De manière permanente et pérenne :

Attentes relatives à l'utilisation de l'eau :

- prélever chaque hiver jusqu'à 200 000 m³ d'eau dans le Lac Blanc, sur les mois de l'exploitation hivernale de la station de ski du Lac Blanc (A)
- bénéficier d'un débit réservé de 140 l/s en sortie du lac Noir afin de permettre l'exploitation de la pisciculture (B)
- être informée directement des fluctuations du débit réservé délivré par l'exploitant (B)
- préserver une zone d'accès permettant les reempoisonnements (C)
- garantir l'accès sécurisé aux lacs pour la pêche (C)
- dédier 2 000 000 m³ d'eau à la production d'électricité et 1 800 000 m³ d'eau au débit réservé (D)

Informations exprimées relatives à l'utilisation de l'eau :

- l'urbanisation de la commune au niveau du cours d'eau Noirupt entraîne une évaporation plus importante de l'eau, et une diminution du débit arrivant jusqu'à la pisciculture (B)
- le prélèvement d'eau dans le cours d'eau Noirupt par des particuliers entraîne une diminution du débit arrivant jusqu'à la pisciculture (B).

De manière provisoire (pendant les travaux)

Attentes relatives à l'utilisation de l'eau :

- compenser l'association si, lors des travaux de construction de la nouvelle centrale, la pêche n'est pas possible sur tout ou partie d'un des lacs (C)
- compenser la surpêche sur le lac Blanc si, lors des travaux de construction de la nouvelle centrale, la pêche n'est pas possible pendant plusieurs années sur le lac Noir (C)
- préserver une zone d'accès permettant les rempoissonnements (C)
- garantir l'accès sécurisé aux lacs pour la pêche (C).

2.3.2) SÛRETÉ HYDRAULIQUE

Attentes relatives à la sûreté hydraulique :

- assurer la sûreté hydraulique de l'ensemble des installations hydrauliques et des digues (D)
- assurer la maintenance et le dépannage des installations, ainsi que les contrôles obligatoires et réglementaires (D)

2.3.3) AUTRES ATTENTES EXPRIMÉES

Attentes relatives aux intérêts locaux * :

- installer un centre d'information du public sur le site (D) *
- verser les redevances aux collectivités locales (D) *

Attentes relatives aux aspects techniques de la concession * :

- attribuer la concession pour une durée de 50 ans à un projet ayant une puissance de 55 MW, de type STEP, et fournissant une puissance réactive permettant de soutenir la tension et la fréquence du réseau électrique (D) *
- attribuer un rôle essentiel à la nouvelle centrale dans le mix énergétique et la reconnaître dans le périmètre des énergies électriques vertes et renouvelables (D) *

Attentes relatives aux aspects sociaux de la concession * :

- attribuer la concession à un opérateur français qui ne soit pas « low-cost » (D) *
- confier la construction de la nouvelle centrale à des entreprises françaises (D) *

2.4 Enseignements de la démarche GEDRE

Les demandes et observations issues des contributions mettent en évidence, en ce qui concerne la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, **une concurrence entre les différents usages souhaités de l'eau disponible** :

- production de neige de culture (attente exprimée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc),
- productivité de la pisciculture (attente exprimée par la SARL Pisciculture François Guidat),
- milieu de vie aquatique (attente exprimée par l'AAPMA « les truites de la Weiss » et l'Association pour une nouvelle centrale hydroélectrique à Orbey au Lac Noir),
- production d'électricité (attente exprimée par l'Association pour une nouvelle centrale hydroélectrique à Orbey au Lac Noir).

D'autres attentes ont été exprimées au-delà du cadre de la ressource en eau (par l'Association pour une nouvelle centrale hydroélectrique à Orbey au Lac Noir) et montrent **l'intérêt du public pour les enjeux de la nouvelle concession**.



Annexes :

Contributions reçues :

- A) Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc
- B) SARL Pisciculture François Guidat
- C) AAPMA « les truites de la Weiss »
- D) Association pour une nouvelle centrale hydroélectrique à Orbey au Lac Noir

Éléments de la réunion publique du 28 juin 2022 :

- E) Compte-rendu de la réunion publique
- F) Plaquette distribuée lors de la réunion publique
- G) Diaporama projeté lors de la réunion publique



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*